

ORGANISATION

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) accompagne les habitants de Saucats dans les situations de fragilité.

Il accueille, informe et oriente le public, facilite l'accès aux droits et met en œuvre des actions en faveur des familles, des seniors et des personnes vulnérables.

En lien avec la municipalité et les partenaires locaux, il agit chaque jour pour renforcer la solidarité et le vivre-ensemble.

Son action est pilotée par un Conseil d’Administration présidé par Madame la Maire, composé d’élus et de membres nommés, qui définit les orientations, vote les aides et le budget dans un cadre collégial, confidentiel et transparent.

Pour toutes demandes, vous pouvez prendre rdv à l'accueil de la mairie.

NOUS CONTACTER

Centre Communal d’Action Sociale

CCAS

Mairie de Saucats

4 rue Louis Roger Giraudeau
33650 SAUCATS



05 57 97 70 20



ccas@saucats.fr

Permanences d'accueil du CCAS

Lundi et mardis après-midi sur rdv

Vous pouvez nous contacter pour étude de toutes demandes



**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**



EDITO

À Saucats, la solidarité est au cœur de notre quotidien.

Le Centre Communal d'Action Sociale agit aux côtés des habitants pour accompagner, soutenir et favoriser le bien-être de chacun, à tous les âges de la vie.

À travers des actions de proximité, un accueil dédié et des projets menés avec nos partenaires, le CCAS s'engage à répondre aux besoins des familles, des aînés, des jeunes et des personnes en situation de fragilité.

Notre objectif : garantir un accès simple aux droits, encourager l'autonomie et renforcer le vivre-ensemble sur notre commune.

Parce qu'aucun parcours n'est identique, notre équipe reste à votre écoute pour vous accompagner de manière personnalisée.

Ensemble, continuons à faire de Saucats une commune solidaire, attentive et accueillante pour tous.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saucats

LES SERVICES

Portage de repas à domicile



L'inscription se fait sur demande auprès de la Mairie, après étude de la situation. Les repas sont livrés directement au domicile du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Le service est payant, avec une facturation mensuelle selon les repas livrés.

Distribution de colis alimentaires

L'aide alimentaire est accordée après rendez-vous en Mairie et étude du dossier par le CCAS. Elle est attribuée pour 1 à 3 mois, selon la situation financière (reste à vivre).

Les colis sont à retirer tous les jeudis de 14h30 à 15h30 au centre culturel et sportif La Ruche.



Fond spécifique aides individuelles

Le CCAS peut accorder des aides individuelles ponctuelles pour faire face à une difficulté financière exceptionnelle. La demande se fait sur rendez-vous en Mairie, avec constitution d'un dossier. Chaque situation est étudiée de manière confidentielle et individualisée. Les demandes sont examinées en commission du CCAS.



La domiciliation

Le CCAS propose un service de domiciliation administrative pour les personnes sans domicile stable.

Elle permet de disposer d'une adresse officielle pour recevoir son courrier et faire valoir ses droits. La demande se fait sur rendez-vous en Mairie, avec étude de la situation.

